



Harcelement au travail ou licenciement

Par **chris967**, le **18/07/2009** à **13:54**

Bonjour,rnrnJ'aimerais poser une question concernant le harcelement au travail et je vais vous raconter ma situation:rnrnDepuis fin 2008 en tant que employé en CDI qui n'a jamais été envoyé a la visite anuelle devant la medicine du travail,j'ai tombé malade et j'ai du voir un urologue qui m'a assuré que bientot je devrais me faire operer et il m'a envoyé voir un autre medecin specialiste et biensur il m'a mis de suite en arret maladie .rnJe me suis rendu a mon employeur avec le certificat d'arret maladie et il m'a imposé de venir travailler le lendemain matin malgré mon état sinon je risquais de me retrouver dehors.rnJ'ai accepté et le lendemain matin je me suis présenté au travail et j'ai pris de mesures en photographiant le travail que j'avais fait le jour meme .Puis j'ai resté chez moi et le medecin m'a prolongé mon arret de un mois encore.rnMon employeur n'etant pas content m'a dit que le certificat d'arret je peux le mettre dans mon....et il l'a jetté en me disant que je suis viré et je dois attendre a la maison le solde de tout compte,le certificat de travail et l'attestatin ASSEDIC.rnEtant occupé avec ma maladie j'ai attendu plus de 4 mois les papiers me concernant mais malheureusement rien.rnJe l'ai apellé en lui demandant les documents et il m'a nier que il m'avait viré et que c'est a moi de prouver ca ou demissionner si je le veux.rnEnsuite j'ai entendu que au clients il disait qu'il m'a viré pour vol malgré que aucune plainte n'a été deposer pour vol et j'ai du lui envoyer une lettre avec AR pour rompre le contrat a son tort.rnAu bout de 7 jours j'ai eu la reponse qu'il n'est pas d'accord d'etre en tort et que il m'avait envoyé une lettre en m'apellant de reprendre le poste que j'ai jamais eu et que conformément a la loi les documents m'attendent au travail.rnEn étant encore malade j'ai envoyé 2 amies pour me représenter avec une procuration de ma part et pour prendre les documents me concernant et il les a jeté la procuration par terre en disant que je lui envoie tous les arabes chez lui et qu'ils aillent se faireavec celui la qui les envoie sans leur donner mes papiers en leur reprochant que je pourrais l'apeller si je peux pas me deplacer.rnJ'ai la deposition écrite par mes 2 amies et j'ai aussi la deposition écrite par un client qui était temoin quand l'employeur m'a traité d'un voleur de tout.rnMa question est qu'est-ce que c'est le pas a suivre vu que j'ai toujours pas mes

documents et que je connais pas le droit de travail.rnJe vous remercie !